



**MINISTÈRE
DE L'INTÉRIEUR**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Délégation à la Sécurité Routière

**Sous-Direction de l'éducation routière
et du permis de conduire
Bureau national des droits à conduire**

Maître Yann LEFEBVRE
87 rue de Turenne
75003 PARIS

Affaire suivie par : AN

Paris, le 20 juin 2025

<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

Réf. :AN/080574100456

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous confirme que les modifications demandées ont été apportées.

De ce fait, son permis de conduire est de nouveau valide et doté de douze points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur
et par délégation,
l'adjointe à la cheffe du bureau national
des droits à conduire


Nora SELMI